

Mardi 15 juillet 2025

Arkéa Park : l'enquête publique confirme la pertinence et le caractère d'intérêt général du projet

À l'issue de l'enquête publique menée dans le cadre du projet de nouveau stade de football « Arkéa Park », la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif a rendu un avis favorable sans réserve, soulignant son caractère d'intérêt général. La procédure a rencontré un réel écho auprès du grand public : plus de 2200 contributions citoyennes ont permis de dégager une vraie représentativité des avis et de confirmer la pertinence du projet au regard des enjeux du territoire. La désignation d'un expert hydrogéologue indépendant a également permis de conclure à une faible incidence sur la ressource et à l'absence d'impact sur la qualité des eaux.

« Les conclusions de l'enquête publique marquent une avancée importante vers la réalisation d'un équipement attendu et structurant pour l'ouest breton. Je me félicite du nombre élevé de contributions qui témoigne de l'intérêt fort suscité par ce projet. L'avis favorable de la commission d'enquête vient ainsi confirmer la pertinence et l'importance de la création du nouveau stade ».

François Cuillandre, président de Brest métropole

« Pour le territoire, avec les acteurs du territoire : c'est la philosophie qui nous guide à chaque étape du projet Arkéa Park. Après la concertation préalable, et en complément des commissions thématiques et des groupes de travail que nous avons mis en place, cette enquête publique était pour nous une opportunité supplémentaire de présenter le projet à celles et ceux qui vont en bénéficier, et de recueillir leurs avis pour continuer à le renforcer. À l'aune de ces nombreuses contributions, nous sommes heureux de voir que le grand public s'intéresse à Arkéa Park ! Six mois après la déclaration d'intérêt général par la ministre des Sports, l'avis favorable de la commission d'enquête est une nouvelle confirmation que nous allons dans la bonne direction. »

Gérard & Denis Le Saint, porteurs de projet

« Le terrain pour accueillir un équipement structurant de notre pointe bretonne est fléché depuis de nombreuses années sur Guipavas. Je ne peux que me réjouir du nombre de consultations (+ de 35 000) et de contributions à cette enquête publique. Ce projet est en conclusion jugé « justifié et d'intérêt général », il sera ouvert à l'année, se voudra inclusif, moderne et sera intégré dans un écrin de verdure préservée de plusieurs hectares, un véritable atout pour notre territoire. »

Fabrice Jacob, maire de Guipavas

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Une procédure transparente et rigoureuse au service de l'information du public

L'enquête publique unique portait, d'une part, sur le projet de construction du nouveau stade de football, dénommé Arkéa Park, déposé par la SAS Holdisports sur le secteur du Froutvén à Guipavas et, d'autre part, sur la déclaration de projet nécessitant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal de Brest métropole.

Le projet d'Arkéa Park consiste en la création d'un nouveau stade de football pour le Stade Brestois 29, d'une capacité de 15 000 places, incluant 4 tribunes et les espaces sportifs dédiés. Le projet ne se limite pas à un stade : Arkéa Park est conçu comme un équipement structurant pour le territoire, fonctionnant 365 jours par an. Tout au long de l'année, Arkéa Park proposera au grand public une offre variée de loisirs indoor et de restauration, ainsi que des services aux entreprises (bureaux, salles de conférence). En pointe sur la question de l'inclusion, Arkéa Park sera un équipement 100% accessible, selon les meilleurs standards de l'accessibilité universelle, et hébergera notamment un club multisports dédié au Sport Adapté, afin de développer l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap.

Le projet d'Arkéa Park est porté par la SAS Holdisports. La mise en compatibilité du PLU, permettant de procéder à l'ouverture à l'urbanisation du terrain d'assiette du projet ainsi qu'à la mise en cohérence du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation du secteur relève quant à elle des compétences de Brest métropole.

L'enquête publique avait pour objectifs :

- D'informer le public sur le projet Arkéa Park, les mesures prises pour mettre le PLU en compatibilité et leurs incidences sur l'environnement en amont des décisions à intervenir ;
- De faire participer le public à l'élaboration des décisions en lui permettant de faire part de ses observations et propositions.

Elle s'est déroulée du vendredi 28 mars 2025 au mardi 13 mai 2025 inclus. Les porteurs de projet ont souhaité lui donner une visibilité maximale afin de mobiliser la population. Au-delà des obligations de publicité réglementaires, ils ont lancé une campagne de communication intitulée « Votre avis compte ! » qui a été déclinée via de l'affichage urbain, des encarts dans la presse quotidienne régionale, les sites internet www.sb29.bzh et www.arkeapark.com, le Journal du Stade, les écrans géants du stade lors des matchs, etc.

Neuf permanences ont été organisées pour permettre au public de rencontrer les membres de la commission d'enquête. Celle-ci a noté dans son rapport que les conditions d'accueil du public étaient excellentes et que les permanences se sont globalement déroulées dans un climat correct.

Une mobilisation citoyenne inédite et des échanges riches

Le registre dématérialisé a été consulté par 35 018 visiteurs uniques, 9 431 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation du projet, 1 602 visiteurs ont déposé au moins une contribution.

Le projet a fait l'objet de 2 234 contributions (dont 2 186 web et 48 courriels) publiées sur le registre dématérialisé.

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Des conclusions claires en faveur du projet

Les conclusions de la commission d'enquête sont les suivantes : "**Compte tenu de l'analyse qu'elle a menée, la commission d'enquête considère que le projet « ARKEA PARK » est justifié et présente un caractère d'intérêt général. Elle émet un AVIS FAVORABLE à la demande présentée par la SAS Holdisports en vue de la construction d'un nouveau stade de football dénommé Arkéa Park, sur le secteur du Frouven à Guipavas**".

"Compte tenu de l'analyse du projet et de l'avis favorable rendu sur le projet « Arkea Park » la commission d'enquête considère que le projet de mise en compatibilité du PLU, qui permettra la réalisation du projet est justifié dans la mesure où les ajustements sollicités sont strictement nécessaires à l'opération. **Ainsi, la commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE à la demande de mise en compatibilité du PLU de Brest Métropole avec le projet « Arkéa Park »**".

Les conclusions de la commission d'enquête viennent ainsi compléter la décision de l'État du 26 février dernier, qui avait reconnu le projet d'Arkéa Park comme relevant de l'intérêt général en l'inscrivant au registre des enceintes sportives bénéficiant de ce statut.

Les thèmes des contributions du public, ainsi que les conclusions de la commission d'enquête, sont présentés ci-dessous.

Les enjeux environnementaux

- Biodiversité
- Consommation des terres agricoles et des espaces naturels
- Gestion du bassin versant préservation de la ressource
- Prise en compte du réchauffement climatique

À noter : La commission d'enquête estime que :

- « Les zones de biodiversité à forts enjeux, en particulier la zone humide, sont préservées et que l'impact sur les haies existantes est limité (8 ha sont sanctuarisés) et qu'une part importante de la surface est perméable, permettant notamment la recharge des nappes » ;
- « Les choix sont justifiés dans un souci de sobriété environnementale et énergétiques (localisation, dimensionnement, caractéristiques de la construction...) » ;
- « L'analyse des incidences énergétiques, climatiques (émission de carbone) et de la consommation des ressources naturelles relatives aux travaux et à l'exploitation des futurs aménagements permet l'adéquation et la durabilité du projet au regard des enjeux climatiques. » ;
- « La vocation [à l'urbanisation] de ce secteur était affichée de longue date et que tous les examens et les justifications imposés par la législation et la réglementation ont été respectés et apparaissent suffisants ».

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Un expert hydrogéologue confirme le très faible impact du projet sur la ressource en eau.

Compte-tenu de la localisation du projet, en tête du bassin versant du Costour, certaines contributions exprimaient des inquiétudes concernant un possible impact sur la réserve d'eau potable, en aval du site, ainsi que sur le maintien de l'alimentation de la zone humide présente sur le site, et sur de possibles pollutions des eaux superficielles et souterraines.

Pour lever les doutes, la présidente de la commission d'enquête a demandé la désignation d'un expert hydrologue pour l'accompagner dans sa mission.

Les conclusions du rapport d'expertise sont les suivantes :

- 1) En ce qui concerne une relation possible entre les deux vallons du Stang Alar et du Costour : « Il y a donc bien une séparation entre les vallons du Stang Alar et du Costour, et le projet se situe dans le bassin versant du Costour ».
- 2) En ce qui concerne l'incidence sur la réserve d'eau potable située sur le Costour : « Il en ressort que [...] l'incidence du projet Arkéa Park et de l'urbanisation sur la ressource en eau serait faible. Le projet comme l'urbanisation nous semble compatible avec la prise d'eau de Goarem Vors. »
- 3) En ce qui concerne une incidence potentielle sur les eaux de baignade de l'anse du Moulin Blanc : « L'incidence sur la ressource en eau du projet Arkéa Park et de l'ouverture à l'urbanisation sera faible. Les précautions prévues dans le cadre de la gestion des eaux font que le projet d'Arkéa Park ne dégradera pas la qualité des eaux. »

La commission d'enquête a pris acte de cette expertise rassurante, considérant que « la prise en compte de la ressource en eau a fait l'objet de toutes les attentions et que les conclusions de l'hydrogéologue agréé désigné par le tribunal administratif de Rennes pour l'accompagner viennent conforter les éléments du dossier d'enquête publique ».

L'économie

- L'emploi
- L'économie de la construction
- Le rayonnement économique
- Les autres incidences économiques
- Le financement du projet

A noter : Concernant l'emploi, la commission d'enquête note les « réflexions approfondies » sur le sujet, « notamment en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, ce que le stade Francis Le Blé n'avait pas la capacité d'offrir, du moins sous la forme d'un contrat de travail menant à un emploi permanent ».

Elle prend acte également de la clarification de la répartition entre investissements publics et investissements privés, et indique « qu'en matière d'aménagements publics, il ne faut pas tout imputer au seul projet Arkéa Park. »

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

L'inclusion et la prise en compte du handicap

- L'inclusion
- L'inclusion des personnes porteuses de handicap
- La pratique du sport adapté

A noter : La dimension inclusive de l'équipement est saluée dans de nombreuses contributions. Des familles concernées par le sujet du handicap parlent d'un équipement essentiel, pour partager des moments ensemble, se retrouver. Un papa s'exprime ainsi « comme d'autres familles, nous connaissons les petits combats du quotidien : trouver un sport adapté, un regard bienveillant, une place où il peut juste... être là et vivre avec les autres » L'accessibilité pour tous est également saluée, pour permettre à chacun, quel que soit son handicap, de vivre pleinement une expérience sans barrière ni exclusion. Le projet est perçu comme « un vecteur de lien social, de mixité et d'intégration à l'échelle du territoire ». Constatant l'intérêt du public pour cette thématique, la commission d'enquête a demandé aux porteurs de projet de fournir une présentation plus détaillée des aspects relatifs au projet de club multisports Sport Adapté.

La mobilité

- Les mesures en matière de mobilité
- Problématiques des flux de circulation hors proximité immédiate
- Flux de circulation à proximité immédiate du futur stade
- Stationnement et conventions avec les commerces
- Tramway et transport en commun

A noter : La mobilité est un sujet très fréquemment abordé par le public. Ce thème est évoqué par les contributeurs favorables aux moyens mis en œuvre en matière d'accessibilité au futur stade, mais aussi par ceux qui estiment qu'ils sont insuffisants et qui émettent des réserves quant à la praticabilité les jours de match.

La commission d'enquête estime que :

- « Les conditions de desserte par les transports en commun et les modalités de stationnement envisagées permettront de répondre aux besoins identifiés ; une période de « rodage » apparaît cependant devoir s'imposer pour affiner l'ensemble des modalités (combinaison avec les abonnements, réservations...) » ;
- « Le projet aura des répercussions sur l'engorgement du secteur les jours de match, mais qu'il faut toutefois considérer le nombre limité d'événements (environ 20/an) et que le dispositif prévu a reçu l'aval des services compétents (services de l'État, SDIS...) ».

Les nuisances

- Implantation du projet
- Atteinte au paysage
- Nuisances dues au bruit
- Pollution lumineuse

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

A noter : La commission d'enquête prend note que « l'implantation de l'équipement a été définie en fonction des résultats de la concertation et en prenant en compte les contraintes environnementales ».

Elle se fait écho des craintes des riverains et demande aux porteurs de projet et à Brest métropole d'organiser des temps d'échanges et d'information supplémentaires. En réponse, ceux-ci indiquent avoir entendu ces craintes, et s'engagent à organiser une nouvelle réunion sur la thématique de la mobilité, ainsi qu'à créer une adresse mail dédiée afin de fluidifier les échanges. La commission d'enquête conclut qu'elle a « pris bonne note de la volonté d'associer les riverains et d'organiser avec ceux-ci un cycle de rencontres et de temps d'échanges ».

L'opportunité du projet

- Pourquoi construire cet équipement au Froutven
- La jauge pour le stade et l'organisation des espaces intérieurs
- Procédure de concertation préalable/diffusion d'une étude portant sur la faisabilité d'une rénovation de Le Blé
- Le devenir du Stade Francis-Le Blé

Au terme de son rapport, la commission d'enquête conclut que :

- « La localisation du projet au Froutven est cohérente, compte-tenu de son accessibilité pour une majorité de publics » ;
- « Le dimensionnement du stade qui prévoit une jauge à 15 000 places, apparaît défini sur la base de constats de fréquentation et dans la perspective d'assurer sa pérennité » ;
- « La solution de modernisation du stade Francis-Le Blé a été écartée, notamment en raison des contraintes spatiales fortes ».

L'étude portant sur la faisabilité de la rénovation de Le Blé a été de nombreuses fois abordée dans des contributions, indiquant que cette étude n'avait pas été rendue publique. L'étude a été fournie en complément au procès-verbal de synthèse et annexée au rapport d'enquête publique ; le public va par conséquent pouvoir en prendre connaissance.

Il apparaît à la commission d'enquête que l'option de la rénovation du stade Le Blé « nécessiterait d'engager beaucoup d'argent pour un bénéfice qui reste à définir ». Indiquant avoir « parfaitement compris l'attachement tout particulier de la population à la pelouse de Le Blé, endroit mythique pour bon nombre de Brestois », la commission d'enquête relève que « l'extension du stade n'est pas possible en raison de son environnement bâti, composé notamment d'immeubles ». Elle indique avoir pris connaissance « des désordres relevés par les riverains du haut Jaurès lors des matchs (stationnement sauvage pénalisant pour l'accès des habitants...) ».

S'agissant de la destination de l'espace libéré après l'exploitation du site par le Stade Brestois 29, la commission d'enquête « comprend que les réflexions sont en cours et doivent notamment correspondre aux différents plans et programmes en cours d'études ou opposables à l'échelle de la métropole. Une information et une concertation au fil de l'eau apparaissent souhaitables. De bonnes idées ne manqueront pas d'émaner du public. »

Contacts

• **Laurent Bonnatere**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Les prochaines étapes à venir

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête resteront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, à Brest ;
- En mairie de Guipavas, Place Saint-Éloi à Guipavas ;
- Sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée (www.registre-dematerialise.fr/6071).

Deux étapes administratives devraient intervenir à l'automne 2025 :

- La déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU sera soumise à l'approbation du Conseil de la métropole ;
- Le projet Arkea park, fera l'objet d'un permis de construire délivré par Monsieur le maire de Guipavas.

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45